

Décret n° 2020-918 du 29 décembre 2020
portant ratification de l'accord de prêt entre la
République du Congo et la Banque de développement
des Etats de l'Afrique centrale

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 63-2020 du 29 décembre 2020 autorisant
la ratification de l'accord de prêt entre la République
du Congo et la Banque de développement des Etats de
l'Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017
portant nomination du Premier ministre, chef du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant
nomination des membres du Gouvernement,

Décrète :

Article premier : Est ratifié, l'accord de prêt entre la
République du Congo et la Banque de développement
des Etats de l'Afrique centrale, dont le texte est annexé
au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié
au Journal de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2020

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA

Le ministre des finances et du budget,

Calixte NGANONGO